



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

CES/Bilan des travaux 2017-2018

Bilan des travaux du CES pour la mandature 2017-2018

Luxembourg, le 22 janvier 2019

Sommaire

1	Préambule	2
2	Structure du bilan 2017-2018	2
3	Les travaux accomplis	2
3.1	Avis « Analyse des données fiscales au Luxembourg 2018 ».....	2
3.2	Avis « Le modèle économique, social et sociétal luxembourgeois dans les mutations technologiques ».....	3
3.3	Avis « Evolution économique, sociale et financière du pays » (Avis annuel)	4
3.3.1	Avis « Evolution économique, sociale et financière du pays 2017 »	4
3.3.2	Avis « Evolution économique, sociale et financière du pays 2018 »	4
3.4	Avis « Le salaire social minimum » (SSM)	5
3.5	Avis « Analyse de la productivité, de ses déterminants et de ses résultantes, dans un contexte international »	6
3.6	Perspectives économiques sectorielles à moyen et à long termes dans une optique de durabilité : Transport, mobilité et logistique	6
	Avis « Le transport et la mobilité des personnes aux niveaux national et transfrontalier ».....	6
3.7	Avis « Actualisation annuelle du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation »	7
3.7.1	Avis « Actualisation annuelle du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation 2018 »	7
3.7.2	Avis « Actualisation annuelle du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation 2019 »	7
4	Les travaux en cours	7
4.1	Avis « Transport – Fret / Logistique »	7
4.2	Autres travaux, colloques et séminaires.....	8
5	Evaluation du programme d'activité 2017-2018	8
5.1	Rappel de la méthode de travail	8
5.2	Evaluation générale	9
6	Conclusions et enseignements à tirer pour la période 2019-2020.....	10
7	Annexe : Composition des Commissions de travail	12

Bilan des travaux du CES pour la mandature 2017-2018

1 Préambule

Le 7 février 2017, l'Assemblée plénière du CES a réitéré son attachement à la déclaration d'accord du 12 janvier 2012, qui prévoit qu'au terme de chaque mandature bisannuelle, le CES procède à une évaluation de ses travaux.

Au-delà, l'Assemblée a également réaffirmé la ré-implication du CES dans le Semestre européen, telle que proposée par les partenaires sociaux et soutenue par le Gouvernement.

2 Structure du bilan 2017-2018

Le présent bilan, le troisième depuis la déclaration d'accord de 2012, présente tout d'abord les travaux du CES réalisés de février 2017 jusqu'à fin janvier 2019, avec notamment les avis adoptés et ceux en cours d'élaboration.

Par la suite, le CES évalue la méthode de travail à l'aune des procédures prévues par la déclaration d'accord.

En dernier lieu, le CES tire les conclusions du bilan 2017-2018 et les enseignements à retenir pour la suite de ses travaux pour la période 2019-2020.

3 Les travaux accomplis

3.1 Avis « Analyse des données fiscales au Luxembourg 2018 »

Date du début des travaux (auto-saisine)	29 novembre 2016
Clôture des travaux	22 novembre 2018
<hr/>	
Commission de travail (CT)	
Composition	41 membres et experts
Réunions	4
<hr/>	
Commission de rédaction (CR)	
Composition	14 membres et experts
Réunions	6

Cet avis constitue l'actualisation du premier avis du CES relatif à l'« Analyse des données fiscales au Luxembourg », adopté à l'unanimité par l'Assemblée plénière en date du 27 novembre 2015, à la suite d'une saisine gouvernementale du 3 février 2015. Lors de cette assemblée, le CES avait décidé de s'autosaisir régulièrement pour analyser les données fiscales au Luxembourg.

La Commission « Fiscalité », composée de 41 membres et experts (voir la composition en annexe), a débuté ses travaux le 18 novembre 2016 et s'est réunie à 4 reprises. Pour l'élaboration de l'avis, une Commission de rédaction, composée de 14 membres, s'est réunie à 6 reprises.

De manière générale, l'avis adopté à l'unanimité par l'Assemblée plénière en date du 22 novembre 2018 est le résultat d'un large consensus, mis à part quelques positions divergentes au sujet de la réforme de l'impôt foncier, de l'impôt sur la fortune, de l'harmonisation et l'élargissement des assiettes fiscales, de la modification de la structure du tarif d'imposition (augmentation ou diminution du nombre de tranches d'imposition) et des taux d'imposition marginaux ou encore concernant l'adaptation automatique du tarif d'imposition à l'inflation.

3.2 Avis « Le modèle économique, social et sociétal luxembourgeois dans les mutations technologiques »

Date de la saisine	19 décembre 2016
Adoption Rapport intérimaire	10 novembre 2017
Clôture des travaux	22 novembre 2018
<hr/>	
Commission de travail (CT)	
Composition	59 membres et experts
Réunions	15
<hr/>	
Commission de rédaction (CR)	
Composition	5 membres et experts
Réunions	17

Cet avis, adopté à l'unanimité des voix des membres du CES lors de son Assemblée plénière le 22 novembre 2018, constitue la suite des travaux du CES en la matière, étant donné qu'un rapport intérimaire a été adopté à l'unanimité des voix des membres du CES lors de son Assemblée plénière le 10 novembre 2017, en vue du débat public à la Chambre des députés du 16 novembre 2017.

Pour l'élaboration du présent avis, le CES n'a pas suivi la structure de l'étude stratégique TIR¹, puisqu'il estimait que le volet social et sociétal n'avait pas été suffisamment abordé par celle-ci et qu'il fallait mieux appréhender les impacts des propositions et des innovations sur les équilibres sociaux et fiscaux ainsi que sur les finances publiques.

La Commission de travail « Lëtzebuerg 4.0 », composée de 59 membres et experts (voir la composition en annexe), a débuté ses travaux le 21 mars 2017 et s'est réunie à 15 reprises. Pour l'élaboration de l'avis, une Commission de rédaction, composée de 5 membres et experts, s'est réunie à 17 reprises. Pour son information, le CES a organisé 12 auditions² portant sur des sujets traités dans l'avis.

¹ Le 21 janvier 2016, le ministère de l'Économie, en collaboration avec la Chambre de Commerce du Luxembourg et IMS Luxembourg, a lancé le processus participatif de l'étude stratégique de la Troisième Révolution Industrielle (TIR), réalisée selon une approche participative et en collaboration avec Jeremy Rifkin et son équipe d'experts. Présentée au public le 14 novembre 2016, la « Stratégie TIR pour le Luxembourg » détaille des analyses ciblées sur 9 secteurs (énergie, mobilité, construction, alimentation, industrie, finance, économie intelligente, économie circulaire, prosommateurs et modèle social).

² <https://ces.public.lu/dam-assets/fr/avis/politique-generale/Avis-Letzebuerg-40-221118-.pdf>

3.3 Avis « Evolution économique, sociale et financière du pays » (Avis annuel)

3.3.1 Avis « Evolution économique, sociale et financière du pays 2017 »

Date du début des travaux	1 ^{er} février 2017
Clôture des travaux	6 avril 2017
<hr/>	
Commission de travail (CT)	
Composition	38 membres et experts
Réunions	3

Le cycle 2017 de la procédure du Semestre européen a été lancé le 16 novembre 2016 avec la publication de la Commission européenne du « paquet d'automne du Semestre européen » comprenant, notamment, l'examen annuel de la croissance.

L'Assemblée plénière du 12 janvier 2017 a institué la Commission de travail « Avis annuel ». Tel que retenu par la décision du CES du 8 juillet 2016 et le calendrier afférent, la Commission de travail s'est réunie à deux reprises, à la suite de chacune des réunions dialectiques entre les partenaires sociaux.

La première partie de l'avis 2017 reprend les contributions présentées le 1^{er} février 2017 lors de la 1^{ère} réunion du « Dialogue social annuel dans le cadre du Semestre européen », portant notamment sur l'examen annuel de la croissance 2017, publié le 16 novembre 2016 par la Commission européenne.

Elle est suivie par le procès-verbal de la réunion dialectique, qui a eu lieu le 14 février 2017 au CES, au cours de laquelle les partenaires sociaux ont pu commenter réciproquement les prises de position de l'autre partie.

La deuxième partie de l'avis compile les contributions des partenaires sociaux présentées le 13 mars 2017 lors de la 2^e réunion du « Dialogue social annuel dans le cadre du Semestre européen ». Celle-ci portait sur le rapport par pays 2017 pour le Luxembourg, publié le 22 février 2017 par la Commission européenne, et permet au Gouvernement de préparer le Programme de stabilité et de croissance (PSC) et le Programme national de réforme (PNR).

L'avant-projet d'avis annuel a été finalisé lors de la 3^e réunion de la Commission de travail « Avis annuel » du CES le 29 mars 2017. L'avis a été arrêté à l'unanimité des voix des membres de l'Assemblée plénière du CES du 6 avril 2017.

3.3.2 Avis « Evolution économique, sociale et financière du pays 2018 »

Date du début des travaux	27 février 2018
Clôture des travaux	17 avril 2018
<hr/>	
Commission de travail (CT)	
Composition	33 membres et experts
Réunions	2
<hr/>	
Commission de rédaction (CR)	
Composition	6 membres et experts
Réunions	2

Comme en 2017, l'avis sur l'évolution économique, sociale et financière du pays 2018 s'inscrit dans le cadre du Semestre européen.

La première réunion entre le Gouvernement et les partenaires sociaux portant sur le Semestre européen a eu lieu le 28 mars 2018 au Château de Senningen, sous l'égide du CES. Pendant cette réunion, le Gouvernement et les représentants des employeurs et des salariés ont exposé leurs points de vue et leurs positions respectives par rapport à l'analyse de la situation du Luxembourg, réalisée par la Commission européenne dans son rapport sur le Luxembourg, publié le 7 mars 2018. Sur demande expresse du Gouvernement, une partie de la réunion fut réservée au sujet du logement et le ministre responsable y a consacré un exposé détaillé.

Les prises de position écrites préparées par les partenaires sociaux en amont de la réunion constituent une analyse très étoffée de la situation économique, sociale et financière du Luxembourg, bien qu'elles soient formulées à partir d'angles de vue différents et qu'elles contiennent donc forcément des recommandations parfois très divergentes, voire opposées.

Le CES a décidé d'intégrer les travaux des partenaires sociaux dans son avis sur l'évolution économique, sociale et financière du pays, dont elles constituent la Partie II.

Par ailleurs, le CES était d'avis que la thématique du logement relevait d'une priorité incontestable préoccupant la population entière. C'est la raison pour laquelle le CES y consacre la Partie I de son avis.

Le CES regrette que peu de ses recommandations formulées dans ses avis antérieurs n'aient été prises en compte et réalisées.

En raison de l'évolution rapide des prix et de l'offre toujours insuffisante pour de nombreuses couches de la population, l'avis contient aussi de nouvelles propositions dans le but de faire de la politique du logement une priorité d'ordre national, dont les instruments sont à décider au niveau central et à mettre en œuvre de manière horizontale.

L'avis a été arrêté à l'unanimité des voix des membres du CES lors de l'Assemblée plénière du 17 avril 2018.

3.4 Avis « Le salaire social minimum » (SSM)

Date de la saisine	10 février 2017
Clôture des travaux	11 juillet 2017
<hr/>	
Commission de rédaction (CR)	
Composition	2 membres (MM. Marco WAGENER et Jean-Jacques ROMMES)
Réunions	1

Le 10 février 2017, le Gouvernement a chargé le CES d'une « analyse portant sur le salaire social minimum dans le contexte économique et social actuel ainsi qu'à la lumière des évolutions possibles et prévisibles du marché du travail. Cette analyse devrait également porter sur la pertinence de la méthode de revalorisation régulière prévue actuellement par la loi et inclure l'impact des différents transferts sociaux sur le pouvoir d'achat des bénéficiaires du salaire social minimum ».

Au vu des positions diamétralement opposées en matière de salaire social minimum, les Présidents des différents groupes du CES ont convenu de produire une partie commune purement descriptive sur la méthodologie d'adaptation et l'historique du SSM, suivie des positions respectives.

Ainsi, l'avis a été adopté à l'unanimité des voix lors de l'Assemblée plénière du CES du 11 juillet 2017.

3.5 Avis « Analyse de la productivité, de ses déterminants et de ses résultantes, dans un contexte international »

Date de la saisine	1 ^{er} décembre 2015
Clôture des travaux	10 janvier 2018
<hr/>	
Commission de travail (CT)	
Composition	26 membres et experts
Réunions	6
<hr/>	
Commission de rédaction (CR)	
Composition	6 membres et experts
Réunions	12

Pour démarrer ses travaux, le CES a organisé le 1^{er} juillet 2016 une audition double, avec le Dr. Chiara CRISCUOLO de l'OCDE pour ce qui concerne l'étude intitulée « *The Future of Productivity* », et avec le Dr. Chiara PERONI du STATEC au regard de l'étude « *Measuring productivity in Luxembourg* ». Cette audition a été utile afin de faire un tour de table de ce qui existe en matière de mesure de la productivité aux niveaux national et international et pour voir quelles sont les pistes qui restent à creuser pour améliorer la manière de mesurer la productivité.

L'avis a été adopté à l'unanimité des voix des membres de l'Assemblée plénière du CES du 10 janvier 2018. Des positions divergentes n'ont néanmoins pas pu être évitées, notamment au sujet du modèle de croissance pour le Luxembourg, de l'évaluation de la production non marchande, du Conseil national de la productivité, du cadre concurrentiel règlementaire et fiscal souhaitable dans le chapitre sur les rentes de situation, ainsi qu'autour de la question de savoir s'il faut soutenir le redéploiement des emplois d'entreprises et secteurs peu productifs vers d'autres, plus productifs.

3.6 Perspectives économiques sectorielles à moyen et à long termes dans une optique de durabilité : Transport, mobilité et logistique

Avis « Le transport et la mobilité des personnes aux niveaux national et transfrontalier »

Date du début des travaux	13 avril 2016
Clôture des travaux	11 juillet 2017
<hr/>	
Commission de travail (CT)	
Composition	23 membres et experts
Réunions	8
<hr/>	
Commission de rédaction (CR)	
Composition	2 membres
Réunions	14

Le présent avis est émis sur la base d'une saisine propre du CES dans le cadre des perspectives économiques sectorielles à moyen et long termes dans une optique de durabilité, décidée lors de l'Assemblée plénière du 28 octobre 2013. Il fait partie d'une série d'analyses sectorielles de l'économie luxembourgeoise, dont le premier volet portait sur deux secteurs, à savoir, l'industrie et le secteur financier, et le second volet sur le commerce de détail et l'artisanat.

L'Assemblée plénière du 27 novembre 2015 a institué la Commission de travail « Transport, mobilité et logistique ». Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, la Commission de travail a proposé de faire une distinction entre le transport des personnes qui est fortement lié à la mobilité des personnes, et le transport des marchandises y compris l'aspect de la logistique. L'Assemblée plénière du 8 juillet 2016 a décidé de traiter ces deux thématiques dans deux avis distincts.

Le premier avis, qui a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée plénière du 11 juillet 2017, se focalise sur l'analyse du transport et de la mobilité des personnes aux niveaux national et transfrontalier.

3.7 Avis « Actualisation annuelle du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation »

L'Assemblée plénière du 19 décembre 2016 avait retenu que la Commission de travail « Indice des prix » suivra le principe de rotation entre les groupes patronal et salarial pour en assurer la fonction de Président et celle de Rapporteur pour deux années consécutives. Ainsi, la Présidence de cette commission est passée au Groupe patronal pour les années 2018 et 2019, alors que la fonction de Rapporteur est revenue au Groupe salarial.

3.7.1 Avis « Actualisation annuelle du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation 2018 »

Le CES a été saisi par M. le Premier ministre le 14 décembre 2017.

La Commission de travail, composée de 19 membres et experts (voir la composition en annexe), s'est réunie à deux reprises.

L'Assemblée plénière du 10 janvier 2018 a adopté l'avis à l'unanimité.

3.7.2 Avis « Actualisation annuelle du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation 2019 »

Le CES a été saisi par M. le Premier ministre le 6 décembre 2018.

La Commission de travail, composée de 21 membres et experts (voir la composition en annexe), s'est réunie à deux reprises.

L'Assemblée plénière du 22 janvier 2019 a adopté l'avis à l'unanimité.

4 Les travaux en cours

4.1 Avis « Transport – Fret / Logistique »

Date du début des travaux (auto-saisine)	10 octobre 2017
Finalisation projetée	Été 2019
<hr/>	
Commission de travail (CT)	
Composition	20 membres et experts
Réunions	5
<hr/>	
Commission de rédaction (CR)	
Composition	2 membres
Réunions	5

4.2 Autres travaux, colloques et séminaires

Au cours de la période 2017-2018, le CES a organisé les conférences et séminaires suivants :

- 2 mars 2017 : Conseil d'administration et atelier de travail de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires (AICESIS), organisés à la Cour des comptes européenne au Luxembourg ;
- 19 mai 2017 : Débat avec le Comité économique et social européen (CESE) sur l'avenir de l'Union Européenne au CES ;
- 2 juin 2017 : Présentation par le Conseil national des finances publiques (CNFP) de l'« Evaluation des finances publiques à l'occasion du Programme de stabilité et de croissance pour la période 2017-2021 » ;
- 20 novembre 2017 : Présentation deux évaluations de la CNFP au CES, à savoir l'« Evaluation de la soutenabilité à long terme des finances publiques » et l'« Evaluation des finances publiques à l'occasion du projet de budget pour 2018 et du projet de loi de programmation financière pluriannuelle pour la période 2017 à 2021 » ;
- 27 juin 2018 : Présentation de deux évaluations de la CNFP au CES, à savoir l'« Evaluation des finances publiques à l'occasion du Programme de stabilité et de croissance pour la période 2018-2022 » et l'« Evaluation de la fiabilité des prévisions macroéconomiques et budgétaires » ;
- 20 novembre 2018 : Conférence commune du CES et du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) sur « Le télétravail, la formation professionnelle ainsi que les coopérations transfrontalières dans le domaine de la santé, au sein de la Grande Région » ;
- 29 novembre 2018 : Présentation des programmes Interreg/ESIF (*European Structural and Investment Funds*) au Bureau du CES.

5 Evaluation du programme d'activité 2017-2018

5.1 Rappel de la méthode de travail

Pour rappel, la déclaration d'accord retient la procédure suivante :

« En cas de saisine gouvernementale ou de saisine propre, le Bureau du CES se réunit pour décider de la conformité du sujet avec la déclaration précitée:

1. *en cas d'avis positif, le Bureau prépare un plan d'exécution de la saisine pour le soumettre à une prochaine Assemblée plénière, lequel:*
 - a) *contient une analyse sommaire de la saisine avec notamment une description de l'envergure du sujet et des thèmes prioritaires à traiter ainsi que les enjeux principaux qui y sont liés;*
 - b) *propose l'institution d'une Commission constituée d'un Président et de deux Co-rapporteurs, de sorte à ce que les trois groupes du CES soient représentés à ce niveau;*
 - c) *fixe le calendrier global à respecter avec notamment le nombre de réunions ainsi que la date de finalisation de l'avis - calendrier qui sera mis à jour de façon régulière au fil des travaux;*
 - d) *propose la taille maximale de la Commission - dans la mesure du possible restreinte - membres et experts socioprofessionnels compris, étant entendu que la Commission peut recourir ponctuellement à des experts externes pouvant se prévaloir de connaissances spécifiques dans le domaine sous avis.*
2. *en cas d'avis négatif, le Bureau convoque une Assemblée plénière pour lui soumettre les raisons de son avis négatif et pour décider de la suite à donner à la saisine.*

Après l'adoption du plan d'exécution par l'Assemblée plénière, une première réunion est organisée entre le Bureau et les Président et Co-Rapporteurs désignés de la Commission, ensemble avec le Secrétariat du CES, pour organiser les travaux.

Le Bureau peut à tout moment modifier cette organisation des travaux, après consultation du Président et des Co-Rapporteurs de la Commission.

La Commission, en collaboration avec le Secrétariat, élabore l'avant-projet d'avis qui, une fois adopté par la Commission, sera communiqué aux Groupes patronal et salarial ainsi qu'au 3^e Groupe du CES, pour analyse et appréciation³.

Afin d'éviter au mieux les amendements durant l'Assemblée plénière, les trois groupes, ou un ou plusieurs membres d'un groupe, apporteront leurs amendements motivés à la Commission par écrit. Il appartient, dès lors, à la Commission de les prendre en considération dans son avant-projet d'avis qui devient dès lors un projet d'avis, soumis au vote à l'Assemblée plénière.

Il reste entendu qu'au-delà des présentes précisions de la méthode de travail, le règlement intérieur reste en vigueur. »

5.2 Evaluation générale

Nombre d'avis clôturés de 2017 à 2018	9
Nombre de Commissions de travail en cours	2
Réunions Semestre européen sous l'égide du CES de 2017 à 2018	2 cycles (5 réunions)
Nombre d'événements organisés de 2017 à 2018	7

Au vu de ce tableau synthétique, le CES note avec satisfaction qu'il a réussi à évacuer, au cours de cette période bisannuelle, bon nombre d'avis importants et à lancer plusieurs Commissions de travail. Les avis émis ont tous été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée plénière.

Après la ré-implication au Semestre européen décidée le 17 novembre 2014, le CES a décidé le 8 juillet 2016, de reprendre, dès 2017, les travaux relatifs à l'avis sur l'évolution économique, sociale et financière du pays (avis annuel). Le dernier avis annuel du CES avait été publié en 2010. L'avis annuel s'inscrit désormais dans le cadre du Semestre européen. Il représente une innovation par rapport aux avis annuels « traditionnels » précédents du CES dans la mesure où il ne comprend pas d'analyses communes sur l'évolution économique, sociale et financière du pays, mais il regroupe, notamment, les contributions de l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) et des syndicats les plus représentatifs sur le plan national (OGBL/LCGB/CGFP), présentées à l'occasion des deux réunions du cycle annuel de concertation régulière entre le Gouvernement et les partenaires sociaux représentatifs sur le plan national, organisées sous l'égide du CES, dans le cadre du Semestre européen.

Le 6 juin 2017, le calendrier initialement proposé en 2016 a fait l'objet de quelques ajustements tels que retenus dans la « Proposition du Bureau élargi du CES à l'issue de la réunion du 18 mai 2017 et confirmée par le Bureau du CES lors de sa réunion du 24 mai 2017 ». Le calendrier proposé se présente désormais comme suit :

³ Il est entendu que les Présidents des trois groupes ont la possibilité de convoquer et de consulter leurs membres respectifs à tout moment des travaux en cours.

- **Décembre/janvier** : 1^{er} échange de vues non-public du Bureau élargi du CES portant sur l'examen annuel de la croissance ;
- **Mi-mars** : 2^e échange de vues à caractère public permettant aux partenaires sociaux de présenter au Gouvernement leurs points de vue et prises de position dans leurs contributions respectives portant sur l'analyse du rapport spécifique par pays.
- **Fin mars-début avril** : 3^e échange de vues à huis clos entre le Gouvernement et les partenaires sociaux sous l'égide du CES, afin que le Gouvernement puisse répondre aux points de vues et positions exprimés par les partenaires sociaux ;
- **Juillet** : 4^e échange de vues à huis clos entre le Gouvernement et les partenaires sociaux portant sur les recommandations par pays du Conseil de l'UE et sur la présentation du budget et/ou des mesures fiscales.

Le calendrier a été aménagé ainsi afin de permettre à toutes les parties prenantes d'avoir un peu plus de temps pour préparer leurs contributions respectives, ce qui n'empêche pour autant pas qu'il reste très serré. En outre, le Gouvernement a exprimé des réserves quant au 3^e échange de vues, voulant laisser la primeur de ses annonces à la Chambre des députés à l'occasion de la déclaration sur l'état de la nation.

6 Conclusions et enseignements à tirer pour la période 2019-2020

Le bilan des travaux accomplis au cours des deux dernières années peut être caractérisé de positif. La méthode de travail arrêtée le 12 janvier 2012 par l'Assemblée plénière du CES dans son premier programme d'activité concernant la période 2012-2014 et renouvelée deux fois par la suite, a permis au CES de travailler avec efficacité et rigueur, d'éviter les blocages et d'émettre nombre d'avis importants pour l'avenir du pays, le développement économique et la cohésion sociale.

En conséquence, le CES réaffirme son attachement à cette méthode de travail qui constitue désormais la vitesse de croisière du CES. Par là même, le CES réitère donc son attachement à la déclaration d'accord du 12 janvier 2012 et se propose d'établir un nouveau programme d'activités pour les années 2019-2020, dans la continuité des programmes précédents. Ce nouveau programme d'activités sera arrêté à l'occasion de l'Assemblée plénière destinée à adopter l'avis sur l'évolution économique, sociale et financière du pays (avis annuel) 2019, normalement prévue pour le mois d'avril 2019.

Pour ses travaux futurs, et conformément à sa loi organique, le CES continuera à se saisir, au cas par cas, de sujets qui, aux yeux des partenaires sociaux, présentent un intérêt pour la société.

Le CES se fixera un calendrier global des travaux et veillera au respect de celui-ci.

A l'avenir, le CES tâchera également de réduire, dans ses avis, la place consacrée à la description de l'existant, au profit d'une analyse scientifique des sujets à traiter pour en déduire ses recommandations. Idéalement, cette méthode aboutira à des avis plus concis.

De même, le CES veillera à réduire la taille des Commissions de travail et continuera à avoir recours à des Commissions de rédaction restreintes, qui se sont avérées très actives et efficaces par le passé, ce qui a permis de faire avancer les travaux à un rythme soutenu.

Le CES procédera à une évaluation de ses travaux à la fin de la prochaine mandature présidentielle, c'est-à-dire début 2021.

Résultat du vote:

Le présent bilan des travaux a été arrêté à l'unanimité des voix des membres présents.

Daniel Becker



Secrétaire Général

Marco Wagener



Président

Luxembourg, le 22 janvier 2019

7 Annexe : Composition des Commissions de travail

Commission de travail « Analyse des données fiscales au Luxembourg 2018 »

<u>Membres</u>	<u>Experts</u>
M. WAGENER Marco, Co-Rapporteur	M. BELLOT Alain, ADA
Mme TOUSSING Pascale, Vice-Présidente	M. BEREND Fred, OGBL
M. ROMMES Jean-Jacques, Co-Rapporteur	M. BOUCHET Muriel, CC
M. ALLEGREZZA Serge	M. DONDELINGER Norry, CDM
M. CLEMENT Nico	M. FARYS Siggy, LCGB
M. DE CILLIA Serge	M. FRIDEN André, ADA
M. DURY Patrick	M. FRISCH Pierre, Ministère des Finances
M. HENCKES Nicolas	M. HEINEN Romain, Admin. Enreg. et domaines
M. HENGEN Marc	M. MELAN Yves, Admin. Enreg. et domaines
M. HOFFMANN Sylvain	M. MULLER Fernand, CGFP
M. HURT Pierre	M. OLINGER Jean-Paul, UEL
M. KNEBELER Christophe	Mme PEETERMANS Marie-Aline, CC
M. KRIER Frédéric	Mme POCAS Catherine (remplacement de M. NEU François), ABBL
M. OLINGER Claude	M. RICHARDY Roland, AED
M. ROELTGEN André	M. SCHMIT Luc, ACD
M. SCHMIT Romain	M. SÉILLES Camille, ABBL
M. TREMUTH Norbert	M. SIMONS Nicolas, UEL
M. WEYNAND Werner	M. STEPHANY Claude, CGFP
Mme WILLEMS Josiane	Mme THILL Irène, CGFP
M. WINKIN René	M. UHODA Laurent, CSL
M. WOLFF Romain	

Commission de travail « Le modèle économique, social et sociétal luxembourgeois dans les mutations technologiques »

<u>Membres</u>	<u>Experts</u>
M. WAGENER Marco, Co-Président	M. BIZJAK Claude, CLC
M. HENCKES Nicolas, Co-Président	M. BOUCHET Muriel, CDC
M. THIELEN Pierre, Rapporteur	Mme CHABRERIE Sandrine, ACA
Mme TOUSSING Pascale	Mme CLOOS Michelle, OGBL
M. ROMMES Jean-Jacques	M. DONDELINGER Norry, CDM
Mme ANTOINE Héloïse	M. GEIMER Claude, CGFP
M. ARAUJO Stefano	M. HEILIGER Steve, CGFP
Mme BACK Nora	M. JENTGEN Max, ODC
M. BERNARDINI Jean-Claude	M. LENTZ Frank, FDA
M. CLEMENT Nico	Mme MARQUES Michèle, UEL
M. DAUBENFELD Romain	M. MARX Aloyse, FLB
M. DE ARAUJO Paul	M. MERKER Jérôme, CDC
M. DE MATTEIS Jean-Luc	M. MULLER Fernand, CGFP
M. DI FELICE Michel	Mme NIELES Danièle, OGBL
M. DI LETIZIA Gabriel	Mme RAVAT Stéphanie, CGFP
M. DURY Patrick	M. REWENIG Christophe, OGBL
Mme EISCHEN Véronique	M. SCHREINER Pit, OGBL
M. FREICHEL Patrick	M. SIMONS Nicolas, UEL
M. FRISING Carlo	M. STEPHANY Claude, CGFP

M.	HEMMERLING Marc	M.	WADLE Michel, FDA
M.	HENCKS Raymond	M.	WAGENER Henri, FEDIL
M.	HOFFMANN Sylvain	Mme	ZAHLEN Jacquie, CGFP
M.	HOLLERICH Hubert		
M.	HURT Pierre		
M.	JACQUET Vincent		
M.	KNEBELER Christophe		
M.	KRIER Frédéric		
M.	PEREIRA Carlos		
M.	REDING Jean-Claude		
M.	ROELTGEN André		
M.	SCHMIT Romain		
M.	TREMUTH Norbert		
M.	THOME Marco		
M.	WAGENER Marc		
Mme	WILLEMS Josiane		
M.	WINKIN René		
M.	WOLFF Romain		

Commission de travail « Transport – Fret/Logistique »

<u>Membres</u>		<u>Experts</u>	
M.	HENCKS Raymond, Président	M.	BAUDOT Jean-Paul, LCGB
M.	PETRY Alain, Rapporteur	M.	BROCKER Camille, LCGB
M.	WAGENER Marco	M.	KOEHNEN Patrick, FDA
Mme	TOUSSING Pascale	M.	NGUYEN Hoai Thu, CDC
M.	ROMMES Jean-Jacques	M.	RIES Antoine, CLC
M.	CLEMENT Nico	Mme	ZOENEN Lynn, CC
M.	DAUBENFELD Romain		
M.	DE ARAUJO Paul		
M.	HOLLERICH Hubert		
M.	HURT Pierre		
M.	KRIER Frédéric		
M.	KUHN Roland		
M.	THOME Marco		
M.	WERNER Pierre-Nicolas		
M.	WOLFF Romain		

Commission de travail « Actualisation du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation 2018 »

<u>Membres</u>		<u>Experts</u>	
Mme	CHATELAIN Christel, Présidente	M.	HURY Jérôme, STATEC
M.	CLEMENT Nico, Rapporteur	M.	LAMBORAY Claude, STATEC
M.	WAGENER Marco	M.	LENTZ Frank, FDA
Mme	TOUSSING Pascale	M.	MAROLDT Philippe, CDM
M.	ROMMES Jean-Jacques	Mme	MODERT Joëlle, CDM
M.	ALLEGREZZA Serge	M.	PEIFFER Joé, STATEC
M.	DE CILLIA Serge		
M.	HENCKS Raymond		
M.	HOFFMANN Nico		
M.	KNEBELER Christophe		
M.	REIS Pedro		
M.	ROELTGEN André		
M.	WAGENER Marc		

Commission de travail « Actualisation du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation 2019 »

<u>Membres</u>	<u>Experts</u>
Mme CHATELAIN Christel, Présidente	M. HURY Jérôme, STATEC
M. CLEMENT Nico, Rapporteur	M. FERRING Marc, STATEC
M. WAGENER Marco	M. LENTZ Frank, FDA
Mme TOUSSING Pascale	M. MAROLDT Philippe, CDM
M. ROMMES Jean-Jacques	M. PEIFFER Joé, STATEC
M. ALLEGREZZA Serge	
M. DE CILLIA Serge	
M. HENCKES Raymond	
M. HOFFMANN Nico	
M. KNEBELER Christophe	
M. ROELTGEN André	
M. WAGENER Marc	

Commission de travail « Analyse de la productivité, de ses déterminants et de ses résultantes, dans un contexte international »

<u>Membres</u>	<u>Experts</u>
M. HOFFMANN Sylvain, Co-Président	M. BOUCHET Muriel, CDC
M. WAGENER Marc, Co-Président	M. CERFONTAINE Benoît, ABBL
M. ALLEGREZZA Serge, Rapporteur	Mme CHATELAIN Christel, CDC
M. WAGENER Marco	M. DONDELINGER Norry, CDM
Mme TOUSSING Pascale	Mme DULLIN Annabelle, CDC
M. CLEMENT Nico	M. KOEHNEN Patrick, FDA
M. DURY Patrick	Mme MARQUES Michèle, UEL
M. HENCKES Nicolas	M. MARTINS DE BRITO Félix, CSL
M. HENCKES Raymond	Mme RAVAT Stéphanie, CGFP
M. HOFFMANN Sylvain	M. WAGENER Henri, FEDIL
M. KNEBELER Christophe	
M. KRIER Frédéric	
M. REDING Jean-Claude	
M. ROELTGEN André	
M. TREMUTH Norbert	
M. WOLFF Romain	

Commission de travail « Evolution économique, sociale et financière du pays 2017 »

<u>Membres</u>	<u>Experts</u>
M. WAGENER Marco, Président	M. BOUCHET Muriel, CDC
Mme TOUSSING Pascale, Vice-Présidente	M. HEILIGER Steve, CGFP
M. ROMMES Jean-Jacques, Vice-Président	M. HENCKES Nicolas, UEL
M. ALLEGREZZA Serge	Mme MARQUES Michèle, UEL
Mme ANTOINE Héloïse	M. MULLER Fernand, CGFP
M. BROSIUS Jacques	Mme RAVAT Stéphanie, CGFP
M. CLEMENT Nico	M. STEPHANY Claude, CGFP
M. DOMINIQUE Tom	M. TRAUFFLER Georges, CGFP
M. DURY Patrick	M. UHODA Laurent, CSL
Mme EISCHEN Véronique	
M. GROSS Marc	

M. HEISER Claude
 M. HENCKES Raymond
 M. HENGEN Marc
 M. HOFFMANN Sylvain
 M. HURT Pierre
 M. KNEBELER Christophe
 M. KNEIP Gary
 M. KRIER Frédéric
 M. PEREIRA Carlos
 M. REDING Jean-Claude
 M. ROELTGEN André
 M. SCHMIT Romain
 M. THOME Marco
 M. TREMUTH Norbert
 M. WAGENER Marc
 Mme WILLEMS Josiane
 M. WINKIN René
 M. WOLFF Romain

Commission de travail « Evolution économique, sociale et financière du pays 2018 »

Membres

M. WAGENER Marco, Président
 Mme TOUSSING Pascale, Vice-présidente
 M. ROMMES Jean-Jacques, Vice-président
 M. CLEMENT Nico
 M. DURY Patrick
 Mme EISCHEN Véronique
 M. HEISER Claude
 M. HENGEN Marc
 M. HENCKES Nicolas
 M. HENCKES Raymond
 M. HOFFMANN Nico
 M. HURT Pierre
 M. KNEBELER Christophe
 M. KRIER Frédéric
 M. ORIGER Paul-Charles
 M. PEREIRA Carlos
 M. ROELTGEN André
 M. THOME Marco
 M. WAGENER Marc
 Mme WILLEMS Josiane
 M. WOLFF Romain

Experts

Mme ANTOINE Héloïse, UEL
 Mme CHATELAIN Christel, CC
 M. DONDELINGER Norry, CDM
 M. HEILIGER Steve, CGFP
 M. KOEHNEN Patrick, FDA
 Mme MARQUES Michèle, UEL
 M. MULLER Fernand, CGFP
 Mme RAVAT Stéphanie, CGFP
 M. REUTER Christian, FDA
 M. SIMONS Nicolas, UEL
 M. STEPHANY Claude, CGFP
 M. TRAUFFLER Georges, CGFP
 M. VON RESTORFF Philipp, ABBL